

Guide par étapes à l'intention des stagiaires et des directeurs de programme de DCC : Nouveau modèle d'évaluation pour les programmes de DCC agréés

Compte tenu des changements apportés au processus d'évaluation le 2 mars 2020, les stagiaires inscrits à un programme de DCC agréé n'ont plus à soumettre leur *Portfolio de compétences* à l'évaluation externe du Collège royal. Ainsi, le programme conservera les preuves de réussite dans un portfolio, et il ne sera plus nécessaire de le soumettre au Collège royal. L'admissibilité des stagiaires au statut de titulaire d'un diplôme de DCC est désormais établie par le programme, avec le concours du bureau des études médicales postdoctorales, et confirmée par le directeur du programme de DCC qui transmet une attestation signée au Collège royal. Voici les étapes que devront suivre les stagiaires et les directeurs de programme de DCC dans le cadre du nouveau processus d'évaluation.

- 1 Le directeur du programme de DCC transmet le nom du nouveau stagiaire inscrit au programme agréé à l'[Unité des titres](#) du Collège royal.
- 2 L'Unité des titres vérifie les critères d'admissibilité énoncés dans les *exigences en matière de formation de compétences* (EFC) de la discipline, remet un *formulaire de demande* au stagiaire et l'invite à présenter une demande d'évaluation. La demande d'évaluation confirme l'intention du stagiaire à obtenir le statut de titulaire d'un diplôme de DCC par la voie d'un programme agréé.
- 3 Le stagiaire retourne le formulaire de demande et les frais d'évaluation (965 \$) à l'Unité des titres. Le paiement n'est exigé qu'au moment de soumettre le formulaire de demande.
- 4 Le stagiaire et le directeur du programme de DCC conviennent du processus employé (télécharger, sauvegarder, classer, etc.) pour consigner les preuves de réussite requises dans le portfolio.
- 5 L'approche par compétences en formation médicale et la supervision des enseignants permettent au stagiaire d'apprendre les principales tâches décrites dans le portfolio de la discipline. Les pièces justificatives obtenues durant cette période doivent être traitées en fonction du processus adopté par le programme (voir l'étape 4). Par exemple, les programmes peuvent exiger que les preuves de réussite soient consignées au fur et à mesure, ou à des moments précis durant la formation.
- 6 Lorsque le stagiaire a recueilli les pièces justificatives pour chaque jalon, les a consignées dans le portfolio et a remis le portfolio au programme, le directeur du programme de DCC en informe l'Unité des titres.



- 7 L'Unité des titres remet au directeur du programme de DCC une *attestation d'acquisition des compétences* (AAC) à l'intention du stagiaire.
- 8 Le directeur du programme de DCC et le bureau des études médicales postdoctorales signent l'AAC et la font parvenir à l'Unité des titres pour confirmer que le stagiaire a) a acquis les compétences exigées par les normes nationales de la discipline, b) a terminé le programme agréé et c) est admissible au statut de titulaire d'un diplôme de DCC. Upon receipt of the CCA form,
- 9 Sur réception de l'AAC, l'Unité des titres remet au stagiaire une lettre attestant de sa réussite.
- 10 L'Unité des services aux membres invite le stagiaire à soumettre une demande de reconnaissance en tant que titulaire d'un diplôme de DCC au Collège royal; il pourra ensuite utiliser le titre (DRCPSC). La cotisation annuelle est de 250 \$.
- 11 Le stagiaire accepte de soumettre une demande de reconnaissance au Collège royal. Il recevra ensuite un diplôme, sa carte d'identité du Collège royal sera actualisée (s'il y a lieu), puis son nom et son nouveau titre seront publiés dans le répertoire du Collège royal. Découvrez les avantages associés à la [reconnaissance du titre](#) et au statut de titulaire d'un diplôme de DCC sur le site Web du Collège royal.